

Blois, le 17 septembre 2022

COMMISSION PERMANENTE DU 17 SEPTEMBRE 2022

Réunis ce samedi 17 septembre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs à la santé, aux solidarités, à l'éducation, à l'environnement et l'aménagement du territoire, au tourisme ainsi qu'aux politiques culturelles et sportives.

PLAN DÉPARTEMENTAL « LE 41 EN BONNE SANTE »

- Une aide de 5 060,58 € est accordée pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel, pour la primo-installation d'un médecin généraliste au **Controis-en-Sologne** dans le cadre d'une activité libérale.
- Une allocation départementale de 1 500 € est attribuée à sept étudiants - soit un total de 10 500 € - pour leurs stages de six mois en médecine générale effectués dans le département, sur la période de mai 2022 à novembre 2022.
- **Création d'un pôle médical**

Une subvention de 100 000 € est accordée à la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois, pour le financement de l'achat, de la réhabilitation et de l'équipement d'un immeuble en pôle médical à Romorantin-Lanthenay.

- **Extension d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Une subvention complémentaire de 60 250 € - portant l'aide totale accordée par le département à 93 950 € - est accordée à la commune de Cheverny pour le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire.

SOLIDARITÉS :

- **Lutte contre la pauvreté**

Une subvention de 70 000 € est attribuée à l'association *accueil, soutien et lutte contre les détresses (ASLD 41)* pour le projet d'accompagnement social des mères isolées qui répond aux besoins de la collectivité et aux objectifs fixés dans le cadre de la [stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#).

- **Habitat inclusif**

Dans le cadre du [schéma départemental de l'autonomie 2021-2025](#) adopté le 18 janvier 2021, le département s'est engagé à favoriser l'essor des projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Un appel à candidatures a été lancé en avril 2022 par la [conférence des financeurs de l'habitat inclusif](#) pour recenser les projets et mettre en place l'aide à la vie partagée¹ à partir de 2023.

¹ Calculée en fonction du nombre d'habitants, l'aide à la vie partagée varie entre 5 000 € et 10 000 € par an et par personne en fonction de l'intensité du projet de vie sociale et partagée.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



12 projets ont été retenus le 28 juin 2022 par la conférence des financeurs pour des financements s'échelonnant de 2023 à 2029, étant précisé que le versement de l'aide à la vie partagée sera effectif à partir de la date d'entrée des premiers habitants dans chaque habitat inclusif :

- *APHP* (Association pour les personnes handicapées du Perche) à Cormenon ;
- *Les bois verts* à Cour-Cheverny ;
- *Résidence habitat inclusif* à La Chaussée Saint Victor, projet porté par l'Association *Résidence L'Écureuil* ;
- *Handi'coloc* à Mer, projet porté par la *SCI Handi' coloc* ;
- *Projet de cohabitation intergénérationnelle* à Morée, porté par la *SCI Morée* ;
- *Béguinage Solidaire* à Montrichard, projet porté par l'association *Nouvelles solidarités* ;
- *Projet d'éco-quartier inclusif* à Pontlevoy, projet porté par l'association *Les Espaces d'avenir* ;
- *Maisonnée Stella Maris* à Pontlevoy, projet porté par *Stella Maris Pontlevoy* ;
- *La Villa Salbris*, projet porté par *Le Club des 6* ;
- *Logement habitat inclusif et services regroupés* à Vendôme, porté par *ALVE (Accompagnement lieux de vie entraide)* ;
- *Béguinage Bon secours* à Vendôme, porté par l'association *Bon secours de Paris* ;
- *Habitat inclusif et intergénérationnel au sein d'un environnement existant* à Vendôme porté par le *CCAS de Vendôme/Résidence autonomie*.

● **Aides à domicile**

- Une subvention de **3 300 €** est attribuée au **service d'aide à domicile Humanidom** à Romorantin-Lanthenay pour l'acquisition de téléphones portables professionnels pour les intervenants à domicile.
- Une enveloppe de **142 312,77 €**, allouée par la [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie \(CNSA\)](#), est versée au département afin de permettre aux **36 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)** de poursuivre pour la période du 1er janvier 2022 au 31 août 2022 la mise en place d'actions en lien avec l'accompagnement des personnes.
- Le décret n° 2022-735 du 28 avril 2022 relatif au financement des services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile permet la mise en œuvre d'une [dotation complémentaire qualité](#) aux SAAD à compter du 1er septembre 2022 pour financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu, **soit 3 € maximum par heure d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de Prestation de compensation du handicap (PCH)**.

Le montant prévisionnel pour les 36 SAAD concernés en 2022 est estimé à 876 000 €.

● **Déploiement de bornes Wifi en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD)** **12 365 €** sont attribués à l'EHPAD *Georges Daudu* à Châtres-sur-Cher pour le déploiement de bornes Wifi.

● **Fond Social Européen + (FSE+)**

Afin de renforcer ses dispositifs de politique d'insertion et de solidarités, le Loir-et-Cher a souhaité devenir **gestionnaire de la subvention globale du fonds social européen** sur son territoire pour la nouvelle programmation 2021-2027. Ainsi, en appui des politiques du département et de ses

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



partenaires, un montant de subventions européennes d'environ 4 M€ sera mobilisé sur cette période contre seulement 2 M€ lors de la programmation précédente.

La nouvelle architecture de [programme FSE+](#) comprend parmi ses priorités celle de favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

L'assemblée des élus a approuvé la demande de subvention globale FSE+ 2022-2027.

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- « [Arbres et haies](#) » 2022

La somme de **9 849 €** est attribuée à 11 porteurs de projets (7 particuliers et 4 collectivités) éligibles à ce dispositif d'aide à la plantation. Les projets subventionnés **permettront de planter 2 076 mètres de haies et 477 arbres.**

- **Signature d'un contrat d'agrégateur d'électricité**

Le président du conseil départemental est autorisé à signer le contrat de vente de l'excédent d'électricité solaire produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures des bâtiments du département avec le groupe [Sorégies](#). Ce dernier assurera les prestations de Responsable d'Équilibre², mais aussi celle d'acheteur de l'électricité, non consommée, produite par les 10 centrales du département qui s'engage à revendre de manière exclusive son surplus d'électricité à Sorégies. Le contrat sera conclu pour une durée d'environ 2 années pour se terminer au 31 décembre 2024. Le prix d'achat par Sorégies sera fixe durant toute la durée du contrat et la facturation sera effectuée trimestriellement.

- **Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD)³,**

Vingt subventions sont attribuées pour un montant global de **287 000 €** hors taxes.

- **18 200 € à la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys** : schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement à Monthou-sur-Bièvre (hors réseau de collecte situé sur la commune déléguée de Ouchamps) ;
- **3 000 € à la commune de Dhuizon** : mise en place de l'auto surveillance de la station d'épuration ;
- **5 200 € à la commune de Beauce-la-Romaine** : La Colombe - déconnexion des eaux pluviales rue de Citeaux ;
- **46 600 € au SIAEP de la région d'Oucques** : travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable (aménagement du forage F2) ;
- **7 500 € à la commune de Lamotte-Beuvron** : comblement du forage des écoles ;
- **18 400 € à la commune de Lamotte-Beuvron** : points de collecte et valorisation territoriale des bio déchets ;
- **22 800 € à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois** : schéma directeur d'assainissement à Savigny-sur-Braye ;
- **2 500 € à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois** : étude de déconnexion des eaux pluviales à Savigny-sur-Braye ;

² Un responsable d'équilibre (RE) est un opérateur de réseau de transport électrique qui signe avec le gestionnaire de réseau un contrat qui l'engage, sur un périmètre donné, à financer le coût des écarts constatés a posteriori entre l'électricité injectée et l'électricité effectivement consommée par le réseau.

³ Depuis 2018, la DDAD est une aide du département pour les projets territoriaux s'inscrivant dans une logique de développement durable.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](#)



- **4 100 € à la commune de Ruan-sur-Eggonne** : étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- **7 000 € au syndicat mixte d'adduction d'eau potable de La Ville-aux-Clercs –Busloup** : étude connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- **8 400 € à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois** : étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de Montoire-sur-le-Loir ;
- **42 100 € au SMAEP Selommes** : construction d'une unité de traitement des pesticides sur le forage de Villemardy à Montoire-sur-le-Loir ;
- **4 800 € à la commune de Fresnes** : Montrichard Val de Cher - étude de connaissance et de gestion des réseaux d'eau potable ;
- **14 200 € à la commune de Fresnes** : Montrichard Val de Cher - schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement des eaux usées ;
- **1 000 € au syndicat intercommunal de l'assainissement de l'agglomération de Montrichard (SIAAM)** : Montrichard Val de Cher - révision du zonage d'assainissement ;
- **4 500 € à la commune de Lassay-sur-Croisne** : Selles-Sur-Cher - création d'un chemin piétonnier autour de l'étang communal ;
- **17 700 € à la commune de Villefranche-sur-Cher** : Selles-Sur-Cher - végétalisation de la voie verte avenue Juliot Curie ;
- **33 300 € à la commune de Selles-sur-Cher** : création d'un ponton kiosque dit « pavillon de pêche » ;
- **4 200 € à la commune de Lassay-sur-Croisne** : étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- **21 500 € à la commune de Cheverny** : déconnexion des eaux pluviales de la maison médicale.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- **Dotation de solidarité rurale (DSR)**
 - **11 938 €** sont attribuées à la commune de Rhodon pour la rénovation du parc d'éclairage public ;
 - **13 000 €** sont attribuées à la Commune de Moisy pour des Travaux d'aménagement de trottoirs.
- **ZooParc de Beauval**

Le ZooParc de Beauval a étudié la construction d'un passage souterrain sous la RD 675 afin de sécuriser l'accès des visiteurs soumis, actuellement, à la traversée de cette route classée à grande circulation, par un unique passage piétons. **La construction de ce passage souterrain implique la modification du tracé de la route départementale. Ainsi, une convention sera établie afin que ces travaux soient possibles : le déplacement de la chaussée sera pris en charge par le département en 2023 pour un montant estimé à 850 K€, les travaux du tunnel connexes restant à la charge du ZooParc.**

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **Dotation de mobilités alternatives (DMA)⁴**
 - **54 026 €** sont attribuées à la **commune de Saint-Laurent-Nouan** pour l'aménagement cyclable de la route de Blois ;
 - **21 582 €** sont attribuées à la **commune de Vineuil** pour la création d'un parking de covoiturage à proximité du complexe sportif des Belleres.
- **Solidarité territoriale : maintien de commerces de proximité**
 - **19 510 €** sont attribuées à la **commune de Saint-Arnoult** pour l'aménagement des locaux du bar-épicerie-multiservices ;
 - **7 958 €** sont attribuées à la **commune de Sambin** pour l'aménagement des locaux de l'épicerie multiservices.

- **Transfert de la route nationale 10**

L'assemblée départementale se prononce favorablement au transfert de la RN 10, dans le cadre de la [loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification](#) pour la seule section située en Loir-et-Cher, dans le patrimoine départemental, sous réserve des engagements suivants de la part de l'État :

- le transfert du centre d'exploitation de Vendôme et du matériel affecté à celui-ci ;
- la participation aux coûts de sécurisation de la RN 10 au travers d'aménagements de carrefours accidentogènes et autres aménagements de sécurité évalués à 6 M€ : financement au titre des contrats de plan État-Région (CPER) à hauteur de 50% soit 3 M€.

La RN10 traverse le département de Loir-et-Cher afin de relier les villes de Chartres et de Tours, en passant par Vendôme. Le linéaire de route concerné s'étend sur environ 48 km en Loir-et-Cher. La RN 10 est considérée comme un **axe d'intérêt majeur**, emprunté quotidiennement par 9 000 véhicules/jour, dont 2 500 poids-lourds, et non doublé par une autoroute. Ce trafic se porte à 14 000 véhicules/jour dans la traversée de Vendôme/Saint-Ouen.

Par son importance, elle a vocation à compléter le réseau routier départemental de première catégorie.

- **Conventions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements sécuritaires** avec les communes de :
 - **Selles-sur-Cher : Financement du CD41 : 77 971 € TTC ;**
 - **Pontlevoy : Financement du CD41 : 187 005 € TTC ;**
 - **Veuzain-sur-Loire : Financement du CD41 : 84 537 € TTC ;**
 - **Saint-Laurent-Nouan : Financement du CD41 : 133 780 € TTC.**

CONVENTION DÉPARTEMENT/RÉGION :

Le conseil départemental et la région Centre-Val de Loire actent la convention pour la période **2022 à 2024**. La région consacrera **7,5 M€** pour financer des opérations sur le territoire départemental. **La région s'engage également à réserver une enveloppe du même montant pour une nouvelle contractualisation entre 2025 et 2027.**

⁴ Depuis 2021, la DMA est une aide du département à destination des collectivités pour les projets territoriaux s'inscrivant dans une logique de mobilités alternatives (itinéraires cyclables, parking relais...)

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



Pour cette première phase de contractualisation, six thématiques ont été retenues :

- Véloroutes et vélo du quotidien : 3 106 000 € ;
- Santé : 200 000 € ;
- Transition écologique et énergétique : 2 606 500 € ;
- Tourisme : 887 500 € ;
- Habitat personnes âgées et jeunes : 400 000 € ;
- Culture : 300 000 €.

Sur cette enveloppe, **2 976 000 €** sont destinés à financer des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale. Elles concernent le développement de mobilités du quotidien ou de mobilités douces touristiques, la rénovation thermique de gymnases utilisés par des collégiens ainsi que l'aménagement du site naturel du Grand Liot à Langon-sur-Cher.

TOURISME :

- **50 000 €** sont attribués au **Domaine national de Chambord** pour la création d'un atelier de traitement de la venaison, dont les produits contribueront à la valorisation du domaine et du territoire, ainsi qu'à la diversification de la marque Chambord ;
 - **22 000 €** sont attribués à l'**agence de développement touristique Val de Loire - Loir-et-Cher** pour le plan de communication 2022 de la marque Sologne, et en parallèle les dispositions de la convention-cadre pour le développement de la marque Sologne pour la période 2022-2025 ;
 - **2 500 €** sont attribués à l'**association Projets pour le Val de Loire** pour l'édition 2022 de l'opération « Savourons le Val de Loire », conduite à l'échelle des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ;
 - **4 500 €** sont attribués à l'**office de tourisme Vallée du Loir tourisme** pour la mise en œuvre du programme d'actions 2022 de la vallée du Loir à vélo, dont il assure la coordination ;
 - **10 000 €** sont attribués au **syndicat mixte du château de Valençay** pour l'accueil des Loir-et-Chériens, entre le samedi 24 septembre et le dimanche 23 octobre prochain, dans le cadre de l'édition 2022 de l'opération *une journée aux châteaux*, avec la convention à intervenir avec le syndicat.
- **Schéma de développement du tourisme équestre en Loir-et-Cher**

Une subvention de **11 889 €** est attribuée à la **communauté d'agglomération Territoires Vendômois** pour l'aménagement de deux grandes boucles équestres sur le Vendômois, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement du tourisme équestre de Loir-et-Cher.

ÉDUCATION :

- **Rénovation du collège Honoré-de-Balzac de Saint-Amand-Longpré**

Le programme de travaux de l'opération de restructuration du collège *Honoré-de-Balzac* à Saint-Amand-Longpré, est approuvé.

Ce programme a pour objectif :

- **l'amélioration des conditions d'utilisation du collège** par :
 - la déconstruction et la construction d'un nouveau bâtiment ;
 - l'agrandissement des salles de cours ;
 - la rénovation de tous les espaces intérieurs et extérieurs ;

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **la pérennisation de l'établissement** en lui permettant d'accueillir 300 élèves (252 présents en septembre 2021) dont une classe unité localisée pour l'inclusion scolaire ULIS ;
- **la rénovation thermique et énergétique ;**
- **la réduction de l'impact environnemental du site par le recours massif aux matériaux naturels.**

Les travaux, d'un coût global estimé à 9 M€ pourraient commencer durant l'été 2024 pour s'achever fin 2025.

POLITIQUE CULTURELLE :

- Cinq subventions sont attribuées pour un total de **2 515 €** pour le développement du réseau de lecture publique et l'aide à l'action culturelle en bibliothèque à
 - **la Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys** dans le cadre de l'action *lecture et petite enfance* ;
 - **l'Association Les Amis du livre de Langon-sur-Cher** dans le cadre du festival off *Amies voix* ;
 - **la Communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois** pour l'organisation par la médiathèque de Fréteval, d'un spectacle de contes ;
 - **la Communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois** pour le spectacle *Maintenant à table* »
 - **la Commune de Mont-Près-Chambord** pour le spectacle *De la fontaine au jardin*.
- **L'intégration du département au dispositif de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme *Des livres à soi* en 2022 est approuvée.** Dans ce cadre, la direction de la lecture publique (DLP) et les services de la protection maternelle et infantile (PMI) des **maisons départementales de la cohésion sociale de Blois-Agglomération, Vendôme et Romorantin-Lanthenay**, mettront en place des actions qui se dérouleront d'octobre 2022 à juin 2023.
- Les subventions suivantes sont attribuées au titre du soutien au patrimoine architectural :
 - **1 412 € à l'Association Notre-Dame de la Trinité (Blois)** : Réalisation d'une étude de diagnostic préalable à la restauration de la Basilique de la Trinité à Blois ;
 - **708 € à Monsieur Charles de Boisfleury** : Réalisation d'une étude de diagnostic préalable à la restauration des couvertures et des menuiseries du château de Meslay ;
 - **19 200 € à titre exceptionnel à l'association Notre-Dame de la Trinité (Blois)** pour la réalisation de sondages des structures en béton armé de la basilique Notre-Dame de la Trinité à Blois ;
 - **23 813 € à la commune de Romorantin-Lanthenay** : Travaux de restauration de la façade ouest de l'église Saint-Étienne, classée au titre des monuments historiques ;
 - **20 890 € à la commune de Nouan-le-Fuzelier** : Travaux de restauration de la l'église Saint-Martin, inscrite au titre des monuments historiques (tranche ferme) ;
 - **54 891 € à la commune de Villebout** : Travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



POLITIQUE SPORTIVE :

Les subventions sont attribuées aux associations sportives suivantes :

- **3 000 € à l'association Tennis club Cœur de Sologne** (Lamotte-Beuvron) pour l'organisation de la 3ème édition de l'Open de France de Beach tennis du 7 au 9 octobre 2022 au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.
- **5 000 € à l'association de la jeunesse blésoise et onzainoise (AJBO)** (Blois) pour l'organisation de la coupe de France des spécialités et relais les 8 et 9 octobre 2022 au stade des Allées (Jean Leroi) à Blois.
- **510 € au comité des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif** (Blois) pour le fonctionnement du comité au titre de l'année 2022.
- **1 000 € à l'AAJ Blois gymnastique rythmique** (Blois) pour l'organisation de compétitions départementales et régionales de gymnastique en 2022.
- **2 000 €, à titre exceptionnel, à l'association Tandem en vue** (Cour-Cheverny), en complément de la subvention déjà octroyée de 4 000 €, pour l'acquisition de deux paires de roues pour tandem.
- **10 000 € à l'association Éveil de Contres** (Le Controis-en-Sologne) pour l'acquisition d'un ensemble de système de fosse de réception avec une barre multi usage asymétrique et fixe ainsi qu'un trampoline salto, matelas de réception et champignon sans poignées d'arçons, pour sa section gymnastique.

Dispositif d'aide au sport haut niveau : un acompte forfaitaire est versé aux clubs sportifs suivants :

- **1 500 € à l'US Selloise handball ;**
- **5 400 € à l'US Vendôme football ;**
- **2 700 € à l'US Bracieux Rugby.**

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

